



Bulletin n° 63

# *Info Village*

*Décembre  
2021*

# Meilleurs Vœux pour 2022

Réalisation de la Commission Municipale : Communication, Relations Humaines,  
Promotion de la Commune.

*Président* : Claude Pléau. *Vice-Présidente* : Line FLEURY.

*Membres* : Laure CROTTE, Thérèse MERANGER, Françoise THION,  
Camille CARREAU, Patricia LEHAY, Sandrine DELESALLE,  
Gérard HUSSLER, Luc MORIN

Imp. Centrale - 45500 CIEN

*Offert et distribué par la Municipalité dans tous les foyers de notre Commune*

# Mot du Maire



*Mes Chers Concitoyens,*

*Vous aurez constaté de nombreux travaux à Saint-Brisson-sur-Loire dus à l'enfouissement des lignes aériennes par Enedis et à l'arrivée de la fibre qui sera opérationnelle en 2023.*

*Nous avons connu un problème d'eau sanitaire dû à un dysfonctionnement de notre station.*

*Merci à tous ceux qui se sont dévoués pour nous alimenter en bouteilles d'eau, ainsi qu'à nos services municipaux administratifs et techniques pour leur rapidité d'intervention.*

*Heureusement, plus de peur que de mal, car personne n'a été malade.*

*A toute chose malheur est bon puisque cela nous a permis de constater une usure parfois significative de nos installations. Nous y remédions.*

*Et de constater aussi la relative efficacité de nos moyens de communication et d'alerte.*

*C'est pourquoi nous nous sommes équipés du système Panneau Pocket.*

*Dans les pages suivantes vous trouverez la marche à suivre pour vous y relier. Si vous n'y arrivez pas, n'hésitez pas à nous appeler. Tout ceci étant entièrement gratuit pour vous.*

*La Covid nous a relativement épargnés, une très grande majorité d'entre nous ayant respecté les règles sanitaires. Je vous invite à continuer et, si ce n'est déjà fait, à vous faire vacciner, seul moyen connu efficace pour lutter contre ce virus. Fasse donc que nous puissions enfin vivre normalement.*

*Ce sont les vœux que je formule en vous souhaitant à toutes et à tous une bonne année et une bonne santé.*

*Claude Pléau*

# Informations Municipales

## MAIRIE :

Le secrétariat est ouvert au public les mardis, jeudis, vendredis de 14 h à 16h30 et les mercredis et samedis de 9h à 11h30. **02 38 36 70 07**

**SYNDICAT DES EAUX DE ST BRISSON/ST MARTIN** : contact par mail ou par courrier

- [siaepstbrisson@orange.fr](mailto:siaepstbrisson@orange.fr)

- M. le Président du SIAEP - Mairie - 22, rue d'Autry - 45500 SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE  
ou par téléphone au 06 79 36 07 52 **SEULEMENT ET SEULEMENT EN CAS D'URGENCE**

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Les horaires d'ouverture sont : le mercredi de 15h à 17h - le samedi de 10h à 12h.

## ECOLES

- Saint-Brissou-sur-Loire Primaire : **02 38 36 76 51** - Maternelle : **02 38 36 70 80**

- Saint-Martin-sur-Ocre Primaire : **02 38 36 75 25** - Maternelle : **02 38 36 73 75**

**EGLISE DE SAINT-BRISSON** : Presbytère : **02 38 67 19 77**

## LES NUMEROS D'URGENCE

**SECURITE** : - Gendarmerie : **02 38 05 11 30** ou **17** - Police Municipale : **02 38 67 21 84**  
- Pompiers : **18**

**SANTE** : - Hôpital de Gien : **02 38 29 38 29** - Polyclinique J. d'Arc : **02 38 35 31 24**  
- Centre anti-poison : **02 47 47 47 47** (Tours) - SAMU : **15**

**MENAGER** : E.D.F. dépannage : **09 73 04 54 05** - Urgence  
GDF dépannage : **0800 47 33 33** - Sécurité gaz urgence  
ORANGE : **39 00** - Assistance technique

**TRANSPORT** : SNCF : **36 35** - Agence Rémi Centre Val de Loire : **02 47 31 14 00**

**DIVERS** : Violences conjugales : **39 19** - Drogue Info Service : **0800 23 13 13** - Enfance maltraitée : **119** - Sida Info Service : **0800 840 800** - Association Aide à Domicile : **02 38 67 62 11**

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES :

Léo PINON  
Hayden RENAUDEAU  
Lucie LESAGE  
Colin BATTIAU

### DECES :

Bernadette GARCIA, veuve LÉGER, 83 ans  
Denise NOWAK, 78 ans  
Marcel VIEUGUE, 95 ans  
Raymonde PETIOT, veuve LEGRAIN, 97 ans  
Odette DORVAL, 91 ans  
Mauricette CARREAU, veuve CLAVELOU 89 ans  
Claude TRECHE, 77 ans

### MARIAGE :

David CHRISTOPHE et Sophie GOBIN

### CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Les concessions arrivées à échéance en 2021 pourront être renouvelées ou non par le fondateur de la concession ou par ses ayants-droits.

A défaut, le terrain concédé pourra être repris par la commune deux ans après la date d'échéance.

Merci de contacter le secrétariat de mairie pour tous renseignements : **02 38 36 78 83**.

## AFFAIRES MILITAIRES

Les **jeunes hommes et jeunes filles** sont tenus de se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent l'âge de **16 ans**. Ces personnes devront se munir du livret de famille de leurs parents.

## Au service des Saint-Brissonnais

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la **mairie de Saint-Brisson-sur-Loire** vous offre l'application **PanneauPocket**. Cette application de communication vous permet de recevoir **instantanément** les actualités diffusées par l'équipe municipale, par le biais d'une notification sur les smartphones ou tablettes.



### LES ALERTES ET INFORMATIONS DE VOTRE MAIRIE SONT SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

### SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store**, **Play Store** ou **AppGallery**.



2

Ouvrez PanneauPocket, recherchez votre commune et cliquez sur le  situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !



Retrouvez aussi PanneauPocket depuis  
votre ordinateur sur

[app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

**BONNE UTILISATION !**



# Conseils Municipaux

## SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

### **1 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES AU PROFIT DE MONSIEUR LANCELOT GUYOT OU POUR LUI LA SCI « TOUS AU CHATEAU »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 septembre 2015, le Conseil Municipal a accepté la convention définitive de la mise à disposition des biens meubles du château au profit de Monsieur Lancelot GUYOT ou pour lui la SCI « TOUS AU CHATEAU » pour seulement une année avec une redevance de 500€.

### **2 - DON D'UNE VOITURE A CHIEN**

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur Denis RICHARD, domicilié 5, impasse des Prunelles à Saint-Brisson-sur-Loire fait don à la Commune d'une voiture à chien par lettre du 7 août dernier.

La voiture estimée à 100€, devra rentrer dans l'actif de la Commune, et des écritures comptables devront être enregistrées au chapitre 041 article 10251 (titre) et chapitre 041 article 2182 (mandat).

### **3 - PAIEMENT DES PRIX DES MAISONS FLEURIES 2021**

Pour l'année 2021 le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide d'attribuer des prix à 6 lauréats qui recevront un prix entre 20 et 50€, soit une somme totale de 190€.

### **4 - PROPOSITION D'ADHESION AU SERVICE D'INFORMATION A LA POPULATION « PANNEAU-POCKET »**

M. le Maire propose au conseil d'adhérer à ce service pour un coût annuel de 180€ TTC.

### **5 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

### **6 - RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte du rapport 2020 qui lui a été présenté.

### **7 - RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT D'INTERET SCOLAIRE DE ST- MARTIN/ST-BRISSON**

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte du rapport d'activité du Syndicat d'Intérêt Scolaire de Saint-Martin/Saint-Brisson pour l'année 2020.

### **8 - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### 1 - Biens soumis au droit de préemption pour lesquels la Commune a renoncé à exercer son droit :

Du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 30 septembre 2021 :

- AD 594 et 596 - AD 694 et AD 696 - ZK 129 - AD 345, AD 346 et ZM 39 - AD 116, AD 597 et AD 714 - ZK103 - ZK95 - AD 662

#### 2 - Les contrats d'assurances avec GROUPAMA on été révisés et signés le 9 avril 2021

#### 3 - Aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4.600€

Le 10 mai 2021 : vente de grumes de sapins à l'entreprise BOURGOIN pour 97,66€ (2 sapins coupés aux abords de la salle polyvalente).

#### 4 - Conclusion du louage de choses

Le 25 juin 2021 : signature d'une convention de mise à disposition avec la Communauté des Communes Giennoises pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain communal dans le but de pratiquer de la mini moto et du skateboard le 23 juillet et le 20 août 2021. (parcelle ZI 95 pour 9.781 m<sup>2</sup> à côté de la salle de sport).

#### 5 - Délivrance et reprise de concessions dans le cimetière :

Depuis le début de l'année, 1 nouvelle concession a été délivrée. (26 renouvellements de concessions par arrêté du Maire).

La procédure de reprise de 4 concessions a été effectuée le 2 août (décision 2021-01, apposition de 4 panneaux devant les concessions le 2 août 2021). Après consultation de 2 entreprises de pompes funèbres, le devis des Pompes Funèbres Générales a été signé pour 2 400€ TTC.

6 - Présentation récapitulatif des marchés signés par M. le Maire dans le cadre de la délégation relative aux MAPA selon la procédure adaptée des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique :

Objet de la consultation	Nom de l'entreprise	Date de signature	Montant HT
Remplacement de la Chaudière mairie-école primaire	ROUYERAS (Gien)	19 juin 2021	22 368,36€ HT

## SEANCE DU 6 DECEMBRE 2021

### 1 - DECISION MODIFICATIVE N°1 : ANNULATION DU TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE 2020 DU CCAS DISSOUS, VERS LE BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations votées par le Conseil Municipal en 2020 et 2021 pour dissoudre le CCAS, voter les comptes de gestion 2020, compte administratif 2020, transférer les résultats du CCAS vers le budget communal 2021 ainsi que le patrimoine.

Monsieur le Trésorier Principal de Gien nous informe d'un problème survenu au niveau des comptes de la Trésorerie :

- La Société ATC locataire de la parcelle sur laquelle est construite l'antenne relais au Coudray a payé son loyer avec un trop versé de 0.19€ soit 1569.86€ au lieu de 1 569,67€. Il s'agissait auparavant d'une terre du CCAS.
- ce loyer a été versé sur le compte de la Trésorerie, au nom du CCAS (compte unique Banque de France pour les 2 entités Commune et CCAS).

Aussi, le compte de gestion que la Trésorerie devait établir pour l'année 2021 afin de clôturer définitivement les comptes du CCAS (voté en 2022) fait désormais apparaître des mouvements comptables et ne peut plus être effectué dans les délais impartis par la Trésorerie.

En conséquence, Monsieur le Trésorier nous demande d'annuler le transfert des résultats de clôture 2020 du CCAS dissous qui avaient été intégrés dans le budget communal 2021, occasionnant alors une modification du budget communal 2021.

Ces résultats (29 030,84€ en fonctionnement et 21 861,22€ en investissement) figureront sur le budget du CCAS dissous (comptes d'attente du Trésorier).

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide :

1. D'ANNULER LE TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE 2020 DU CCAS VERS LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021, modifiant ainsi la délibération du Conseil Municipal n°3 du 30 mars 2021 intitulée « clôture du budget du CCAS, transfert des résultats de clôture vers le budget communal et réintégration du passif et de l'actif au budget communal ».
2. D'APPROUVER LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2021 COMME SUIT :

INTITULÉ DES COMPTES	DIMINUTION DES CRÉDITS	
	Compte	Montant
Bâtiments publics	615221	11 000,00
Voiries	615231	18 030,84
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>29 030,84</b>
Résultat reporté	002	29 030,84
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>29 030,84</b>
Autres bâtiments publics	21318 op 9999	21 861,22
<b>DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>21 861,22</b>
Résultat reporté		29 030,84
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>001</b>	<b>21 861,22</b>

## 2 - REGROUPEMENT SCOLAIRE - CONSTRUCTION D'UNE MATERNELLE, D'UNE CANTINE AUX ABORDS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022 / DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2022.
- DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE AU TITRE DU CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE 2022.
- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL 2022-VOLET 3.

Les affaires scolaires de la Commune sont gérées par le Syndicat d'Intérêt Scolaire de Saint-Martin/Saint-Brisson depuis 1972 et regroupe 180 enfants (dont 70 enfants domiciliés à Saint-Brisson-sur-Loire).

Le Syndicat a la compétence :

- Achat et installation de matériel et mobilier scolaire ainsi que les fournitures scolaires.
- Elaboration d'un programme commun d'utilisation des fonds scolaires.
- Organisation et gestion du restaurant scolaire.
- Gestion du personnel (administratif, technique, animation et social) : 11 agents.
- L'organisation et gestion de la garderie.

La compétence relative au transport scolaire a été transférée à la Région Centre Val de Loire en septembre 2017.

La compétence relative à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) a été transférée à la Communauté des Communes Giennoises en 2015 et l'ALSH du mercredi en 2018.

L'entretien et les travaux relatifs aux bâtiments scolaires relèvent de la compétence de chaque Commune respective.

Sur Saint-Brisson-sur-Loire, les écoles se trouvent sur 2 lieux distincts :

- Ecole primaire rue des Ruets, derrière la mairie et aux abords des bâtiments et infrastructures publiques tels que la salle polyvalente, salle de sport, city-stade, bibliothèque.
- Maternelle, cantine et salle de motricité rue Campagne, à 500 m de distance environ, obligeant les élèves de l'école primaire à effectuer le trajet à pieds pour se rendre à la cantine tous les jours (3 classes représentant environ 60 enfants demi-pensionnaires).

Afin de sécuriser au maximum le trajet des écoliers (traversée de la RD52), lequel doit être encadré par 3 agents du SIS, de nombreuses installations ont été créées pour limiter la vitesse sur la RD 52 (rond-point, chicanes, radar pédagogique).

La gestion du trajet est d'autant plus compliqué en cas de mauvais temps, mais également avec les contraintes sanitaires liées à la COVID-19 (décalage des horaires ; les enfants ne pouvant croiser les grandes sections de maternelle).

Hormis l'organisation du trajet à pied et sa mise en sécurité, des coûts de personnel et de transport scolaire, la maternelle située rue Campagne est vétuste (bâtiment construit début 1900) et demande régulièrement que soient effectués des investissements coûteux (remplacement de la chaudière, accessibilité handicapé...). Ces bâtiments sont énergivores, mal isolés et mal insonorisés (bruit à la cantine).

Ceci est d'autant plus problématique et contraignant que la maternelle doit se mettre prochainement aux normes accessibilité handicapé et que les coûts des travaux se sont révélés être plus onéreux que l'estimatif de l'ADAP (44 881,24€ HT soit 53 637,25€ TTC).

Aussi, au vu des problématiques engendrés par ce bâtiment situé à l'écart, (vétusté, isolement, problème sécurité du trajet à pied, réduction du temps de détente le midi pour les enfants demi-pensionnaires...) il est envisagé de réfléchir sur un nouvel aménagement urbain et d'étudier un regroupement de l'ensemble des écoles sur un même site, rue des Ruets, derrière l'école primaire, plus fonctionnel, répondant à toutes les nouvelles normes et prescriptions thermique et d'isolation.

L'ensemble scolaire implanté près de l'école primaire serait d'autant plus cohérent qu'il est près de la salle de sport, salle polyvalente et terrain multi-sports (city-stade réalisé en 2018) et bibliothèque ; lesquels pourraient être utilisés par les enfants de maternelle.

L'aménagement de la voirie a été réalisé récemment (parking pour la salle de sport et camping caristes, petit rond-point pour les manœuvres des camions et transport scolaire) permettant ainsi de mutualiser les accès et stationnements aux 2 écoles.

L'aménagement de cet espace devra être révisé dans les années à venir afin de faciliter la circulation (zone de retournement, traçage des stationnements, sécurisation piétonne, points de fraîcheurs éventuels...) tout en prenant en compte le projet de lotissement (7 lots sur une partie de la parcelle ZI 95) située entre la salle de sport et le local technique.

Pour le foncier, la Commune est déjà propriétaire des terrains situés entre la salle polyvalente et l'école primaire, d'une superficie estimée à 2 340 m<sup>3</sup>, (et notamment permettant un accès direct sur la rue d'Enfer). Ce regroupement permettrait une meilleure cohésion de l'équipe pédagogique ; la Directrice des 4 classes de Saint-Brisson-sur-Loire exerçant actuellement en maternelle, rue Campagne et simplifierait les démarches des parents d'élèves qui, selon le nombre d'enfants doivent se rendre sur 2 voire 3 écoles, et parfois sur les 2 Communes.

Aussi, la Commune a fait appel au service du Conseil Départemental du Loiret au titre de CAP LOIRET, afin de bénéficier d'un assistant à maître d'ouvrage dans le cadre de la mission services et ingénierie aux collectivités, pour la réalisation d'une étude estimative du coût de l'opération.

Le projet retenu est celui priorisant la mutualisation des bâtiments à savoir l'utilisation de la salle polyvalente existante (petite salle avec parquet), se trouvant à côté de la future maternelle, comme salle de motricité et/ou dortoir.

Une analyse financière de la Collectivité a été effectuée par le service Ressource et gestion financière du Conseil Départemental du Loiret.

De même, l'assistance du CAUE du Loiret (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) a été sollicité (visite prévue le 10 décembre prochain).

#### Maternelle pour 30 enfants :

- une classe de maternelle pour 30 enfants - sanitaires filles, garçons, PMR - un bureau pour la Directrice
- local technique (baie de brassage, alimentation électrique) - Local ménage - Vestiaire ou zone d'entrée et de répartition.

#### Restauration pour 40 enfants (2 services) :

- Salle de restauration - Lavage des mains enfants - Vestiaires personnel - Sanitaire personnel - Bureau - Locaux techniques - Local poubelle - Cuisine.

Il est prévu de réaliser des repas sur place, comme actuellement, et de privilégier une cuisine de qualité en intégrant des produits locaux.

Une charte des bonnes pratiques des approvisionnements locaux en restauration collective a ainsi été signée entre le Syndicat du Pays Giennois, le Syndicat Intérêt Scolaire de Saint-Martin/Saint-Brisson et l'épicerie SOLBERVAL de Poilly-lez-Gien.

Celle-ci a pour but de soutenir l'agriculture locale, en valorisant la production agricole du Loiret et des départements limitrophes et de garantir l'origine des produits aux restaurants scolaires s'approvisionnant chez Solberval (fruits et légumes frais, œufs, fromages, produits bio occasionnellement).

Les boulangers de chaque Commune approvisionnent les écoles en pain.

Les autres fournisseurs sont situés à une heure de trajet (DISVAL de Châteauneuf-sur-Loire et Bourgogne produits frais d'Auxerre).

Les meubles et ustensiles de cuisine seront repris de l'ancienne cantine dans la mesure du possible.

La réalisation de l'ensemble des bâtiments, d'une superficie de 323m<sup>2</sup> est estimée à 774 000€ HT soit 928 800€ TTC et pourrait être planifiée sur 2022-2023.

Le projet de construction se trouvant dans le périmètre des Monuments Historiques, les premières prescriptions de M. l'Architecte des Bâtiments de France ont été prises en compte dans l'estimation.

Après avoir analysé l'étude de faisabilité et l'estimation du coût de l'opération, il est proposé de solliciter tous les co-financeurs afin de connaître le montant des subventions dont pourraient bénéficier la Commune avant de lancer le projet.

**3 - REFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE JOUXTANT LA BOULANGERIE : ANNULLATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL 2022-VOLET 3**

**4 - REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE MAIRIE-ECOLE PRIMAIRE : ANNULLATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL 2022-VOLET 3**

**5 - LANCEMENT DU PLAN D'ADRESSAGE : ANNULLATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL 2022-VOLET 3**

**6 - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZI 95 SISE LES RUETS A CLARES CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE OU L'UNE DE SES FILIALES EN VUE DE REALISER UN LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour des raisons de revitalisation de la Commune, il est nécessaire d'engager une réflexion sur son aménagement urbain.

En effet, depuis plusieurs années, la population de la Commune tend à diminuer, fragilisant à terme les effectifs dans les écoles mais également la fréquentation des commerces locaux.

Aussi, une réflexion est engagée pour maintenir les classes existantes, le commerce local et envisager un nouveau dynamisme.

Des investissements urbains ont déjà été effectués en réalisant un city-stade ainsi qu'une zone de rencontre et des jeux pour les enfants aux abords des bâtiments publics (école primaire, salle polyvalente, salle de sport, mairie, bibliothèque...).

Il est également prévu de construire une nouvelle maternelle et cantine près de l'école primaire et réaliser ainsi un regroupement scolaire.

Dans la même perspective, il est proposé de mettre en œuvre directement ou indirectement des projets structurants dans les domaines du logement en réalisant un lotissement.

Ce projet est de nature à augmenter l'offre future de logements sur notre territoire mais également de redynamiser services, commerces, écoles tout en apportant des recettes fiscales supplémentaires à la Collectivité.

Pour cela, il est envisagé de céder une partie de la parcelle cadastrée ZI95 sise Les Ruets (superficie de 9781 m<sup>2</sup>), située entre la salle de sport et le local communal, afin de réaliser un lotissement.

Ce terrain faisant parti du domaine privé de la Commune est situé en zone UBb du PLUi et se trouve hors périmètre des Monuments Historiques.

Afin d'entamer une démarche rapide pour la commercialisation des lots, il a été privilégié de faire appel à un promoteur immobilier.

Après avoir contacté plusieurs promoteurs, seul CLARES Crédit Agricole Centre a répondu favorablement en proposant différents projets.

Le projet retenu, après négociation et sous certaines conditions est défini comme suit :

- Cession à CLARES Crédit Agricole Centre Loire ou l'une de ses filiales.
- Une partie de la parcelle cadastrée section ZI n°95, pour une surface détachée d'environ 5040 m<sup>2</sup>.

Cette cession est proposée à l'euro symbolique à CLARES Crédit Agricole Centre Loire ou l'une de ses filiales sous conditions :

- de réaliser un lotissement privé de 7 lots viabilisés libre choix constructeur, en accession à la propriété.
- Conditions suspensives :
  - ▶ Obtention d'un Permis d'Aménager devenu définitif et exécutoire.
  - ▶ Obtention d'un financement bancaire.
  - ▶ Absence de pollution.
  - ▶ Absence de sujétions liées à la nature du sol.
  - ▶ Absence de prescriptions au titre de la loi sur l'eau.
  - ▶ Absence de toute autre servitude sur le BIEN.
  - ▶ Absence de Projet Urbain Partenarial (PUP) imposé par la ville.
  - ▶ Absence de prescription de fouilles archéologiques.

Quelle que soit la cause de la non-exécution de l'opération, l'acquéreur s'engage à restituer le terrain pour l'euro symbolique.

- Est à la charge du lotisseur :
  - ▶ Cautionnement bancaire garantissant à la Commune la bonne exécution de l'opération dans un délai maximum de 3 ans.
  - ▶ Bornage par un géomètre et frais de notaire à la charge de CLARES.
  - ▶ Création de la voirie de desserte des lots en revêtement stabilisé sur l'emprise du projet.
  - ▶ Création des réseaux (adduction d'eau potable, électricité, d'assainissement EU/EP selon besoins, téléphonie/fibre) de l'entrée du lotissement à l'entrée de chaque lot, avec pose des coffrets en limite de lot.
  - ▶ Amener les réseaux d'assainissement et d'adduction (alimentation en eau potable, électricité, Telecom...) à partir de ceux existants jusqu'au lotissement et remettre en état la voirie.
  - ▶ Pose des candélabres

Une ébauche du règlement de lotissement qui reprend les éléments du PLUi est portée à la connaissance des membres du conseil municipal ainsi que le plan provisoire des aménagements projetés.

CLARES Crédit Agricole Centre Loire mettra en place une Association Syndicale Libre pour la gestion de la voie en impasse.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- DE CEDER une partie de la parcelle ZI 95 sise Les Ruets à CLARES CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE OU L'UNE DE SES FILIALES (environ 5040 m<sup>2</sup>) en vue de réaliser un lotissement de 7 lots.
- D'APPROUVER le prix de cession fixé à l'euro symbolique.
- D'ENTERINER les conditions de vente telles que précisées ci-dessus.
- DE PRECISER que le bornage et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à sa conclusion.

## **7 - ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES AD 388 ET AD 389 SISES AU BOURIGAULT**

Monsieur le Maire informe que deux parcelles de terre d'une contenance respective de 90 m<sup>2</sup> (AD 388) et 60 m<sup>2</sup> (AD389) situées l'une à côté de l'autre en plein bourg, au croisement de la rue du Colonel Chevreau et de la rue Groslin, entretenues depuis de nombreuses années par la Commune.

M. le Maire propose d'acquérir ces 2 parcelles en vue de réaliser un parking ou tout autre aménagement.

## **8 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES**

## **9 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'INSTRUCTION PAR VOIE DEMATERIALISEE DES AUTORISATIONS D'URBANISME ENTRE LA COMMUNE ET LA CDCG A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

## **10 - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES**

## **11 - RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES**

## **12 - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

### 5 - Délivrance de concessions dans le cimetière :

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, 2 nouvelles concessions ont été délivrées (et 8 renouvellements de concessions par arrêté du Maire).

## **13 - QUESTIONS DIVERSES**

Madame FLEURY rend compte de l'organisation du Téléthon ainsi que du repas des personnes de plus de 70 ans.

Mme MÉRANGER rend compte d'une réunion avec M. le Président du SIS et les représentants des parents d'élèves concernant le moyen de garde en cas de grève de transport/intempéries sur Saint-Brisson.

Mme MÉRANGER informe l'assemblée de l'entretien avec Mme CORBIN souhaitant utiliser des vieilles photos du village pour les exposer.

M. CHAUVETTE informe l'assemblée de la possibilité de réserver un composteur au SMICTOM.

M. GROS annonce les prévisions en matière de voirie pour 2022 (bordure de caniveau devant le 1, rue des Martins) et 2023 (rue du Pont Georget, trottoirs rue des Ruets).

# Communauté de Communes Giennoises



## URBANISME

Déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne avec le GNAU  
-Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme- ce sera bientôt possible !

Vous projetez de construire un abri de jardin, une maison, une piscine, de remplacer vos fenêtres et volets, d'édifier votre clôture... A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi ELAN, le dépôt de votre dossier d'autorisation d'urbanisme se fera par voie électronique sur le Guichet Numérique (GNAU) que votre commune met en place.

Bien que le dépôt sous format papier de votre dossier soit toujours possible, un téléservice gratuit qui vous permettra de déposer votre dossier, depuis chez vous, à tout moment, sur un site dédié depuis lequel vous accéderez au suivi de son instruction en temps réel, vous évitant ainsi des déplacements en mairie, des contraintes d'horaires, et des photocopies.

**QUELS AVANTAGES ? LA DÉMATÉRIALISATION POUR TOUS Guichet accessible 7 jours /7, 24 heures/24**

- Facilite les démarches** (assistance en ligne vers le bon formulaire Cerfa, pré-remplissage, suivi)
- Permet le zéro papier**
- Gagne du temps** lors du dépôt de dossier
- Optimise la gestion des demandes d'urbanisme**
- Sécurise les informations**
- Améliore la qualité des services publics**

# SMICTOM



## CALENDRIER DES COLLECTES

2022

### SAINT BRISSON SUR LOIRE - SAINT MARTIN SUR OCRE

#### JOURS FÉRIÉS

Pour rappel, il y a 3 jours dans une année civile où les collectes sont décalées : le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai et le 25 décembre. Pour 2022, ces jours tomberont un dimanche donc il n'y aura aucun décalage de collectes à organiser pour le SMICTOM. Tous les autres jours fériés sont des jours travaillés pour les équipes de collecte.

**JANVIER**

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

**FÉVRIER**

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

**MARS**

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**AVRIL**

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
13					1	2
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

**MAI**

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
17						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

**JUIN**

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

#### CONSIGNES DE TRI



**TOUS LES PAPIERS SE TRIENT CONTAINER BLEU**  
Journaux, magazines, prospectus, catalogues...  
En vrac sans leur film plastique



**TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT CONTAINER JAUNE**  
Emballages en plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques...  
En vrac et vides de en sac jaune



**CONTAINER VERT**  
Bouteilles, bocaux, pots en verre  
En vrac et vides, sans bouchons, ni capsules, ni couvercles





Économisez le papier, n'imprimez ce document que si nécessaire



Les ordures ménagères et les sacs jaunes sont à présenter avant midi le jour de collecte  
SMICTOM DU GIENNOIS - 48 quai de Châtillon - BP20005 - 45501 GIEN Cedex - Tél. 02 38 05 06 75 - contact@smictom-gien.com - www.smictom-gien.com



## Les encombrants : le 15/06/2022 à Saint-Brissson-sur-Loire.

N'oubliez pas de vous inscrire en mairie avant le 07/06/2022.

## Les déchèteries

Ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Fermées les dimanches, les jours fériés, les 24/12 et 31/12 (après-midi).

L'accès à la déchèterie est gratuit pour les particuliers sur présentation d'un justificatif de domicile. Il est limité aux véhicules et camionnettes de PTAC inférieur à 3,5 tonnes.

## Le compostage

A partir de 2022, le SMICTOM du Giennois met à disposition gratuitement des composteurs individuels pour les particuliers.

### COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR ?

- Remplir le formulaire d'inscription, disponible en Mairie ou sur le site du SMICTOM du Giennois : [www.smictom-gien.com](http://www.smictom-gien.com)
- Le renvoyer par mail à, [compostage@smictom-gien.com](mailto:compostage@smictom-gien.com), ou par voie postale au SMICTOM du Giennois - BP 20005 - 48, quai de Châtillon - 45501 GIEN CEDEX, ou en main propre au siège du SMICTOM.
- Attendre d'être recontacté afin de confirmer le RDV.
- Le jour J, apporter un justificatif de domicile de moins de trois mois et un stylo.
- Sur place une convention de mise à disposition sera à remplir en deux exemplaires.

### Que composter ?

- ⇒ Épluchures de fruits et de légumes
- ⇒ Fruits et légumes abîmés
- ⇒ Restes de repas
- ⇒ Déchets de jardin
- ⇒ Marc de café, filtres, sachets de thé, infusions
- ⇒ Coquilles d'œufs

### Sont fortement déconseillés :

- × Viandes, poissons
- × Épluchures d'agrumes
- × Boîtes d'œufs en polystyrène
- × Grosses branches et tailles
- × Cartons imprimés, tissus, imprimés couleurs, papier glacé
- × Mégots de cigarette
- × Plastique, verre
- × Etc



# Repas de nos Anciens

C'est avec plaisir que nous avons pu refaire le repas de nos anciens le dimanche 28 novembre 2021, Espace Séguier.

60 convives ont apprécié le menu servi par la « Taverne », l'animation étant assurée par « Nell ».

Apéritif Cocktail Maison

Mille-Feuille de Betterave à la Mousse de Chèvre Frais

Trou Berrichon (Glace Poire et Eau de Vie de Poire)

Coquelet Sauce

aux Cèpes et Foie Gras

Pommes Darphin

Duo de Fromages et

Salade Verte

Omelette Norvégienne

Vins :

Coteaux du Giennois

Rouge ou Blanc

Café et Eau Minérale



# Téléthon

Cette année, malgré la pluie et le respect des règles sanitaires, nous avons vendu des tablettes de chocolat, des brioches, du vin chaud et du café.

*Merci à tous ceux qui ont participé et aux Associations.*



## Décorations de notre village



Merci aux personnes disponibles qui ont confectionné les décorations de Noël pour notre village.

## Les Glaneurs de temps de Saint-Brisson

Le personnel de notre Club formé majoritairement d'une population d'avant-guerre, issu de nos campagnes en a subi les méfaits, et les privations de toutes sorties. Il s'en est suivi celle douloureuse de l'Algérie, qui a fortement altéré et bousculé leur jeunesse. Après des années de labeur, elle n'a pu trouver son aisance que par la création d'un ministère du temps libre. Ayant à sa disposition cette nouvelle institution, elle s'en saisie pour créer des clubs du 3<sup>e</sup> âge et ainsi animer cette génération par la manifestation de loisirs et de soirées récréatives dont elle en avait terriblement été privée. Ainsi, notre charmant petit Club a vu le jour il y a vingt-cinq ans et terminera son chemin le 2 septembre 2021. La raison est que la particularité des conditions de vie de notre génération confrontée à une évolution des mentalités, s'est traduite par une diminution constante d'effectif, qui a abouti à sa mise en cessation d'activités et la covid en a précipité la fin.

Ainsi, le bon Saint-Michel ne déverrouillera plus le jeudi la porte de la Espace Séguier, notre jour préféré, mais aussi celui de notre jeunesse, et nos glaneurs de temps ne récolteront plus aujourd'hui sur ce parquet que la matière de leurs bons souvenirs.

*Un glaneur de temps.*

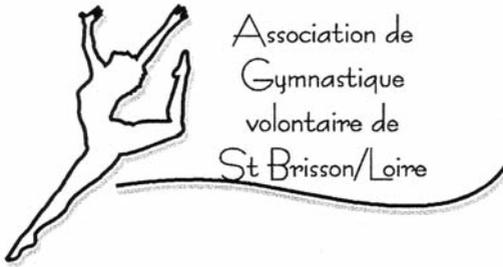
## Fanfare de l'Ocre

*Bonne humeur, sourire, partage, c'est notre devise;*



*nous espérons vivement pouvoir vous rencontrer plus souvent au cours de l'année 2022, avec confiance et enthousiasme.  
Santé et Belles Fêtes à tous*

# Gymnastique volontaire



Association de  
Gymnastique  
volontaire de  
St Brisson/Loire

L'Association de Gymnastique Volontaire de Saint-Brisson a été fortement marquée par la pandémie de ces deux dernières années.

Toutefois, et malgré une baisse nette des effectifs, nous avons su rebondir et, grâce à la motivation des adhérents et de notre animatrice, des cours en extérieur ont été pratiqués jusqu'à l'arrivée des vacances d'été.

C'est avec joie que, dès la rentrée et munis de nos Pass Sanitaire, nous avons réintégré notre salle

de sports avec la volonté de retrouver ce lien social qui nous a tant manqué et qui fait notre force. Nous avons une pensée bienveillante pour tous ceux que la maladie a touchés pendant cette période et qui n'ont pu revenir ; nous leur souhaitons un prompt rétablissement en attendant leur retour...

Nous accueillons chaleureusement et dans une ambiance conviviale tous les nouveaux adhérents soucieux de participer à une activité physique alliant renforcement musculaire, étirements, assouplissements, abdominaux...

Les deux premiers cours d'essai sont gratuits. Ces cours, dispensés par Christine, animatrice professionnelle, ont lieu le : lundi de 10h à 11h et le mercredi de 18h15 à 19h15 à la salle de sports (rue de la mairie).

Indépendamment de l'Association, nous organisons le mardi après-midi, une marche facultative d'environ 2h dans les alentours du village ce qui permet la continuité de notre entretien physique et relationnel. Bienvenue aux marcheurs qui souhaitent nous rejoindre.

Pour toute information : 06 07 22 97 08 / 06 19 93 38 54 / 06 13 83 59 69.

*Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne santé à tous.*



## ACSB



Le Concert de l'Avent du 5 décembre 2021 à l'église, organisé par l'ACSB avec la Communauté de Communes Gienneses : l'ensemble « Volga Loire » avec 4 musiciens a ravi le public pour leur programme de musique et chants Russes...

Nous proposerons un nouveau  
concert de l'Avent

le 4 décembre 2022 avec O.S.L Variations.

Notre Assemblée Générale aura lieu le 18 février 2022 à l'espace Séguier.

# Les chroniques de l'Association des...

## ...Parents d'Elèves de St-Martin/St-Brisson



Le 1<sup>er</sup> octobre 2021 s'est déroulée l'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Elèves de Saint-Martin-sur-Ocre et de Saint-Brisson-sur-Loire (APE). Nous avons le plaisir de vous présenter le nouveau Conseil d'Administration :

Président : [M. Julien JAWORSKI](#)  
Trésorière : [Mme Valérie BOUCHARD](#)  
Secrétaire : [Mme Anne CHAFFAL](#)

Membres : [Mmes Diane DUFRAISSE](#), [Clothilde MILAN](#), [Aurélié WOLVERT](#), [Adeline VERKEST](#).  
L'Association de Parents d'Elèves (APE) est une association de parents bénévoles dans l'animation de la vie scolaire.

Notre objectif est d'organiser tout au long de l'année scolaire des actions et des manifestations pour les élèves et leur famille.

Grâce aux nombreuses actions menées et à l'implication de tous, l'APE verse aux coopératives scolaires des écoles de Saint-Martin-sur-Ocre et de Saint-Brisson-sur-Loire une participation financière pour les aider dans leurs projets.

Pour l'année scolaire 2020-2021, la classe de CM2 a reçu une calculatrice pour leur arrivée en 6<sup>e</sup> à la rentrée de septembre 2021. Les classes de CP, CE1 et CE2 pourront s'abriter du soleil grâce à un parasol et son pied qui seront installés sur les tables en bois achetées par la coopérative scolaire.

Pour les maternelles, la grande section a reçu un jeu éducatif et la petite et la moyenne sections ont réceptionné 2 grandes caisses pouvant abriter les briques de jeu de la cour de récréation.

L'APE cherche toujours à accueillir de nouveaux membres pour faire vivre les projets : des idées nouvelles, du temps à partager dans la mesure de ses possibilités.

Si vous souhaitez vous investir, vous pouvez nous contacter via notre adresse :

[ape.stmartinstbrisson@gmail.com](mailto:ape.stmartinstbrisson@gmail.com)



# Art Patrimoine et Société

**AP&S**  
Art Patrimoine & Société

L'Association Art Patrimoine et Société a repris ses activités, juste après les dernières vacances d'été.

Tout d'abord, en septembre, l'Assemblée Générale a permis de constater que le seuil des quatre-vingts adhérents à jour de leur cotisation était atteint.

Puis une « Escapade Bourguignonne » a réuni quarante-six d'entre nous aux Hospices de Beaune et au château de Sully-en-Bourgogne, demeure de la famille des descendants de Mac Mahon.



Enfin, le 20 novembre dernier, une conférence-spectacle sur le peuple INUIT suivie d'un dîner sur le thème du Grand-Nord a rassemblé plus d'une centaine de participants.

**Parmi nos prochains rendez-vous :**

**Soirée théâtre le samedi 15 janvier 2022**, 18 heures, Espace Séguier : **la troupe Le Strapontin** jouera, en avant-première, trois courtes pièces de Courteline et Feydeau. Suivant la tradition, cette soirée sera suivie d'un dîner pour ceux qui le souhaitent.

**Concert exceptionnel** pour les saint-brissonnais le **dimanche 27 mars 2022**, église de Saint-Brissson : **le groupe vocal Loiret's Singers** offrira un répertoire a capella original et riche, mêlant à la fois musique sacrée, jazz, chants brésiliens et français. Ces chanteurs ont à leur actif des concerts de prestige, comme en 2016 au Carnegie Hall de New York, au festival de musique d'Evora au Portugal, ou plus récemment au festival international de musique de Campina Grande au Brésil.



L'APS vous communiquera tous les détails sur ces manifestations dans la prochaine édition du « Petit Journal de l'APS » diffusée dans le village.

*En attendant, nous vous souhaitons un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.*

# Education et Sport Canin



Après une année relativement calme, un concours a été organisé le 26 novembre dernier.



## E.S.C. St BRISSONNAIS (45) - 26 Novembre 2021

Échelon 1 :

Pitt du Creux Thatcher (BBM M) à Mme S. Legrix - 189,550/200 pts - 2<sup>e</sup>/5

Échelon 2 :

Pyton du Banc des Hermelles dit Attila (BBM M) à M. F. Hoareau - 291,600/300 pts - 1<sup>er</sup>/4

Oupper des Campagnards de la Valette (BBM M) à M. P. Pietrzak 271,200/300 pts - 2<sup>e</sup>/4

Échelon 3 :

Menphis de Lou d'Ana dit Messi (BBM M) à M. J. Deshoulières - 376,750/400 pts - 2<sup>e</sup>/21

Navarro de Lou d'Ana (BBM M) à M. A. Blanchin - 375,925/400 pts - 3<sup>e</sup>/21

Octavius du Banc des Hermelles (BBM M) à M. A. Blanchin - 375,125/400 pts - 4<sup>e</sup>/21

O'Max des Campagnards de la Valette (BBM M) à M. F. Aubry - 375,100/400 pts - 5<sup>e</sup>/21

O'Bullitt du Banc des Hermelles (BBM M) à Mme N. Malaize - 370,725/400 pts - 7<sup>e</sup>/21

Okhal de la Vallée du Grand Loup (BBM M) à Mme M. Ponthonne - 341,550/400 pts - 15<sup>e</sup>/21



# Société de Pêche "La Gravière"



Notre société, comme l'année précédente, a été bloquée pour les raisons sanitaires qui nous ont été imposées suite à cette épidémie. Cependant nous avons pu œuvrer pour l'organisation d'un lâché de truites et l'accueil quotidien de pêcheurs et autres publics tout en respectant les règles sanitaires.

Une année de pêche se termine... et déjà quelques objectifs pour la saison qui s'annonce.

## **Pour 2022 : A été décidé en réunion...**

Pour des notions de bien-être, création de toilettes sèches hors sol.

Nettoyage (bois, branchage...) du plan d'eau.



Et suite à quatre prises de silures allant de 1.10 m à 1.25 m pour une moyenne de 10 kg...

Une pêche au filet a été envisagée afin d'appréhender la quantité de carnassiers et autres prédateurs afin d'optimiser l'empoisonnement futur et de préserver l'équilibre d'un bon écosystème.

Le bureau remercie tous les acteurs pêcheurs qui contribuent à pérenniser cette association et ce site que nous désirons garder convivial et amical.



*Bonnes fêtes de fin d'année à tous.*

# Association Sainte-Solange



Association Sainte-Solange  
14, rue des Martins  
45500 SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE  
Tél. : 02 38 36 73 44

Après ces 17 mois d'arrêt, une quarantaine de fidèles adhérents se retrouvaient enfin pour notre Assemblée Générale, le 26 août 2021 à 15h (cartes d'adhérents, compte-rendu d'activité et financier, renouvellement des administrateurs).

Bien sûr, cette austérité (sans aucune activité) a nuit fortement à notre budget. Car, il faut bien rappeler que les bénéfices permettent d'entretenir, de modifier ce bâtiment ancien et de faire face aux aléas pour perpétuer ainsi avec fierté l'œuvre de nos aînés.

Malheureusement nous avons constaté que le faux plafond de la salle s'effondre. Après mise en sécurité, **les travaux seront entrepris au mois de janvier 2022.**

Fort heureusement, 125 personnes sont venues partager le couscous le dimanche 24 octobre 2021, en observant la réglementation en vigueur (présentation du "pass sanitaire" ou un test PCR négatif de moins de 48h). La bonne ambiance et la joie de se retrouver a permis de passer un très bon après-midi et de redonner l'espoir à tous, bénévoles, membres honoraires, et fidèles habitués.

**Nous espérons pouvoir nous revoir pour la « choucroute » le 20 février 2022.**

# Association Culturelle Artistique

Et voilà... notre 2<sup>e</sup> édition du Salon International du Pastel s'est terminée sur un succès inespéré, plus de 2000 personnes se sont déplacées malgré la situation anxiogène, certaines de loin, à l'Espace Séguier et ont pu admirer nos 36 artistes pastellistes et sculpteurs. Beaucoup d'œuvres ont trouvé preneurs et s'en sont allées ici ou là pour le plaisir des acheteurs. Un grand merci à tous ceux qui ont permis la réussite de « notre bébé ».

**Rendez-vous en 2023  
pour la 3<sup>e</sup> édition.**

**Evènement pour 2022  
nous pourrons nous  
retrouver du 14 juillet  
au 7 août pour une  
évocation de « la Loire de  
sa source à  
l'embouchure » avec des  
artistes évoquant le  
fleuve royal dans  
leur région.**

*L'équipe de l'A.C.A*



# Concours des maisons fleuries 2021

Pour saluer les efforts fournis par les administrés en faveur du fleurissement de notre village, un concours des maisons fleuries sur inscription, est organisé chaque année.

La cérémonie de remise des prix du concours communal des Maisons Fleuries 2021 a eu lieu jeudi 18 novembre 2021 à 18h30 dans la salle du conseil municipal.

Les lauréats ont reçu leurs récompenses (prix, diplôme, et composition florale) avant de partager le Beaujolais Nouveau avec le Maire et les conseillers municipaux.



**Voici le palmarès du concours 2021 :**

**1<sup>re</sup> catégorie : Habitation avec jardin paysager visible de la rue.**

1<sup>er</sup> prix : **MARAIS Thérèse & Bernard**

6, rue de la Champaude

2<sup>e</sup> prix : **DAVID Liliane**

4, rue de la Garenne

3<sup>e</sup> prix : **GROS Micheline**

10, rue des Colissonnes

4<sup>e</sup> prix : **BOCQUET Jocelyne**

8, rue de la Champaude

5<sup>e</sup> prix : **NAQUIN Roland**

1050, chemin des Thenoux

**2<sup>e</sup> catégorie (trottoir, balcon, terrasse) :**

Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public/essentiellement présentation hors-sol.

1<sup>er</sup> prix : **LUCHE Danielle et Denis**

14, rue des Tuileries





**N'oubliez pas de vous inscrire au concours 2022 !**



## **BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022**

Prénom et Nom : .....

Adresse : .....

### **Catégories :**

- 1<sup>re</sup> catégorie : Habitation avec jardin paysager visible de la rue.
- 2<sup>e</sup> catégorie (trottoir, balcon, terrasse) : Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public / essentiellement présentation hors-sol.
- 3<sup>e</sup> catégorie : Etablissements recevant du public avec ou sans jardin.
- 5<sup>e</sup> catégorie : Jardins potagers fleuris.
- 6<sup>e</sup> catégorie : Jardins potagers collectifs.

**A retourner en mairie, avant le 28 mai 2022**

